

BTS 2021 : la session de rattrapage "exceptionnelle" prend forme- AEFInfo

7-9 minutes

Les candidats à l'obtention du diplôme national de BTS vont, s'ils remplissent les conditions, pouvoir bénéficier d'une session de rattrapage "exceptionnelle". Elle doit se dérouler 8 jours maximum après la publication des résultats. D'après Gwenaël Surel, secrétaire général adjoint du SNPDEN, l'organisation de ce rattrapage se déroule bien, mais quelques inconnues pourraient engendrer des difficultés. Il rappelle aussi la volonté de son syndicat de créer, dès la rentrée 2022, des "parcours à bac+3, en convention avec les universités, pour les effectuer en EPLÉ", à destination des BTS.



© Pixabay

Les résultats des candidats à l'obtention du diplôme national de

BTS sont en train de tomber. Étudiants et enseignants sont en train de se préparer pour la nouveauté de cette session 2021 : une session de rattrapage, qui va prendre la forme de deux épreuves orales.

Le [BO](#) du 24 juin 2021 a précisé les modalités de délivrance du BTS pour cette année universitaire, notamment celles ayant trait au rattrapage. Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes : "Les candidats présents aux épreuves et dont la moyenne générale est inférieure à 10/20 sont automatiquement autorisés à se présenter à l'épreuve de contrôle, sans autorisation du jury".

Les étudiants ayant été absents à une ou plusieurs épreuves "obligatoires", mais en fournissant un justificatif, notamment un document de l'[ARS](#) certifiant qu'ils ont été cas contact Covid-19, ont automatiquement écopé d'un 0/20 à cette épreuve. Et peuvent participer au rattrapage. En revanche, les candidats absents et ne présentant pas de justificatif ont été déclarés "éliminés" à l'issue de l'épreuve et ne sont pas autorisés à participer à la session de rattrapage. Ce point avait suscité de vifs débats en mai. Des étudiants avaient affirmé qu'en raison de cette réglementation (0/20 ou élimination en cas d'absence), ils s'étaient rendus aux épreuves malgré leur soupçon d'être porteur du Covid-19 ([lire sur AEF info](#)).

Pour rappel, après plusieurs mois de mobilisation du collectif "BTS en détresse" - soutenu notamment par l'[Unef](#) et plusieurs personnalités politiques - pour demander la délivrance de ce diplôme national sur la base du contrôle continu, le gouvernement a finalement annoncé l'organisation d'une session de rattrapage "exceptionnelle" pour les étudiants ([lire ici](#), [ici](#) et [ici](#)).

Le cas du BTS agricole

Un [décret](#) du 25 juin 2021 précise également les modalités du rattrapage pour les candidats au BTS agricole : "A titre exceptionnel, le jury peut autoriser un candidat ayant obtenu une note moyenne globale inférieure à 10 sur 20 à se présenter aux épreuves de remplacement prévues à l'article [D. 811-142](#) du code rural et de la pêche maritime et organisées au début de l'année scolaire 2021-2022. Le candidat concerné peut choisir de repasser les épreuves de son choix, en dehors des épreuves d'éducation physique et sportive, des modules d'initiatives locales et des

épreuves facultatives. Les notes des épreuves qu'il choisit de ne pas repasser sont conservées".

Le rattrapage organisé "dans un délai de 8 jours maximum" après la publication des résultats

Niveau calendrier, le BO indique que "la publication des résultats à l'issue de la première délibération du jury doit avoir lieu le 9 juillet 2021 au plus tard et celle à l'issue de l'épreuve de contrôle le 13 juillet 2021 au plus tard". Et, "dans la mesure du possible", l'épreuve de rattrapage "doit être organisée dans un délai de 8 jours maximum à compter de la publication des résultats". Le BTS Diététique bénéficie d'une organisation spéciale.

Gwenaël Surel, secrétaire général adjoint du SNPDEN-UNSA, ignore combien de candidats vont se présenter à l'épreuve. Pour rappel, le taux de réussite au BTS s'est envolé lors de la session de 2020 : 86,5 % de taux de réussite, soit +12 points par rapport à la session précédente ([lire sur AEF info](#)). Il indique que, selon les remontées du syndicat, la totalité des sessions de rattrapage devrait pouvoir se tenir relativement tôt, jusqu'aux 8 ou 9 juillet.

Deux épreuves, dont une qui génère de l'inconnu



Gwenaël Surel, secrétaire national de la commission pédagogie du

SNPDEN.

Ce rattrapage est composé de deux épreuves orales : une interrogation portant sur des connaissances et compétences générales (la discipline est laissée au choix du candidat) ; et une interrogation portant sur des connaissances et compétences professionnelles (le candidat n'a pas de choix). L'examineur est un professeur exerçant dans un lycée public, un établissement privé sous contrat ou un CFA, précise le texte.

D'après Gwenaël Surel, le choix de la discipline laissé aux candidats, sur l'une des deux épreuves, risque d'engendrer quelques problématiques d'organisation le jour des épreuves : "Nous ne connaissons pas à l'avance le choix des candidats. Donc ils risquent de venir à la convocation, par exemple à 8h du matin, et il y aura un temps de latence afin d'organiser la journée. Certains pourraient passer devant le jury plusieurs heures après leur arrivée."

De plus, il y a un risque que beaucoup de candidats choisissent la même discipline et que d'autres ne soient quasiment pas demandées. Une inconnue supplémentaire. "L'objectif est de donner le maximum de chance de réussite aux étudiants. C'est la première fois qu'une session de rattrapage est organisée pour les BTS. Personne ne peut dire ce que cela va donner", rappelle Gwenaël Surel.

En revanche, il souligne que pour l'heure, et malgré la demande formulée par le syndicat, aucune compensation financière (indemnité de secrétariat et indemnité de centre d'examen) n'est prévue pour l'organisation de cette session de rattrapage.

La volonté d'adosser le BTS à des licences professionnelles est actée

Fin mars 2021, Gwenaël Surel avait indiqué, dans une interview accordée à AEF info, la volonté de son syndicat de "pouvoir continuer à avoir, exceptionnellement, des élèves qui veulent s'arrêter à bac +2. Mais nous sommes très favorables à ce que nous puissions être sur le même niveau que les BUT et trouver une efficience de bac +3 (180 ECTS) dans les lycées. Notre demande est de créer, avec facilité, des licences professionnelles (60 ECTS) qui seraient la suite de nos BTS" ([lire sur AEF info](#)).

Une volonté actée lors du congrès du SNPDEN, fin mai. "Nous voulons étudier la création de parcours à bac +3 (licence professionnelle, BUT...), en convention avec les universités, pour les effectuer en EPLE", indique-t-il, ce 28 juin, en précisant que la préférence du syndicat se porte sur la licence professionnelle. "L'identité à bac +2 des BTS est totalement atypique dans le paysage européen, depuis la mise en application du système de Bologne (système LMD). Et les employeurs sont demandeurs de candidats à bac +3."

Il indique également vouloir entamer rapidement les réflexions avec le gouvernement pour que la mise en pratique de ces volontés soit effective pour la rentrée 2022.